

Payerne, l'amiante et la mort : une enquête accablante

mercredi 21 décembre 2005, par [ISELIN François](#) (Date de rédaction antérieure : 20 décembre 2005).

La production d'amiante-ciment en Suisse a débuté en 1903 à l'usine « Eternit » de Niederurnen, dans le canton de Glaris. En Romandie, une seconde usine Eternit a commencé à en produire, dès 1957, à Payerne, à 40 km au Nord de Lausanne. Plus d'un millier de salarié·e·s y ont été exposé·e·s à l'amiante, sans compter le personnel des centres de distribution d'amiante-ciment de Neuchâtel, Lausanne-Renens et Sion. La très grande majorité d'entre eux ignorent les conséquences de cette exposition. Ainsi, l'enquête, dont nous publions ici les premiers résultats, a pour but de retrouver les personnes exposées, de les informer et de tenter ainsi, dans la mesure du possible, de leur éviter des souffrances. Ne pas le faire ressortirait de la non-assistance à personnes en danger, notamment de la part de leur employeur Eternit, de l'Etat et de leur assurance, la SUVA.

Sommaire

- [Prévention négligée](#)
- [Buts et méthode d'enquête](#)
- [Limites de l'enquête](#)
- [Premiers résultats](#)
- [Limites et poursuite de \(...\)](#)

Bien que l'amiante ait été complètement remplacé par des fibres organiques et synthétiques, et ceci dès 1990 à Payerne et dès 1994 à Niederurnen, et en supposant même que les bâtiments aient été dûment décontaminés dès cette date, la grande majorité des salarié·e·s ont inhalé de l'amiante au cours de leur emploi. Certes, quelques mesures de protection de la santé ont été prises dès les années 70, mais notre statistique des décès dément leur efficacité. Comme cela a été démontré par les faits, la protection de la santé des travailleurs impliquait que l'amiante soit prohibé, au plus tard, au début des années 60. En effet, la relation entre l'inhalation de ces fibres toxiques et le développement de cancers des voies respiratoires ne faisait alors plus aucun doute. Rappelons que les risques d'asbestose ont été mis en évidence dès les années 1900, ceux des cancers des poumons dès 1950, et ceux des cancers de la plèvre ou du péritoine (mésothéliomes) dès 1962. Or, la Suisse a importé 3,5 fois plus d'amiante après cette dernière date, que dans toutes les années précédentes. Dans les années 80, Eternit en consommait 90% environ. Pas étonnant que l'on déplore aujourd'hui, après plusieurs décennies de latence, une augmentation continue des maladies et décès provoqués par l'amiante...

Prévention négligée

En 1981, le président du conseil d'administration d'Eternit, Stephan Schmidheiny, se justifiait en ces termes : « *Pendant des décennies, on a travaillé l'amiante - chez Eternit comme ailleurs - parfaitement sans souci et sans mesure de précaution, car on ne connaissait pas le problème dans toute sa portée* » (1). Il ne pouvait pourtant ignorer que la CNA-SUVA avait reconnu le mésothéliome comme maladie professionnelle dès 1969 et que, malgré cela, il avait poursuivi l'usage de l'amiante jusqu'en 1994 ! Ces quatre décennies d'incurie coupable, au cours desquelles la manipulation d'amiante sur les lieux de travail a atteint son maximum historique, a été fatale à un très grand nombre de travailleurs en Suisse, et l'hécatombe est loin de décliner.

Elle aurait pu et dû être évitée si l'évidence des risques et la santé des travailleurs avaient été prises au sérieux, ce qui aurait impliqué que les Schmidheiny renoncent à ouvrir une nouvelle usine d'amiante-ciment à Payerne, en 1957. Tel ne fut pas le cas : plus d'un millier de salarié·e·s y ont été exposé·e·s et nombreux sont ceux qui en sont morts. Plus inquiétant encore, ces travailleurs, dont les poumons ont été véritablement « floqués », ont été désinformés, puisque la direction d'Eternit les rassurait abusivement en affirmant que l'amiante avait été supprimé et qu'ils ne risquaient plus rien. En 1981, Stephan Schmidheiny déclarait par exemple que sa fabrique était « *devenue une usine moderne qui procure des conditions de travail irréprochables. De ce fait découle notre ferme conviction que grâce aux conditions actuelles de travail, aucun nouveau cas de maladie ne sera engendré* » (2). Cette culture du secret et du silence des Schmidheiny envers leurs employés n'a pas changé.

Ce n'est que le 2 décembre dernier, que le Conseil fédéral est entré en matière sur la motion du conseiller national Luc Recordon (3) - réitérant ainsi les requêtes que lui adressait M^{me} Christiane Brunner, le 14 juin 2005 - demandant qu'il recense « *avec l'aide des associations professionnelles et des entreprises [...] les noms des personnes ayant été professionnellement en contact avec l'amiante* » afin qu'il renseigne efficacement et complètement ces personnes par une lettre personnelle. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter cette motion « *inappropriée* » au motif que les personnes étant connues de la SUVA pour avoir travaillé avec l'amiante « *sont actuellement recensées et informées et, si nécessaire, dédommagées dans le cadre de la prévoyance des accidents liés au travail* ». De plus le Conseil fédéral rassurait le motionnaire en écrivant que « *la CNA a demandé à toutes les entreprises affiliées en Suisse de lui communiquer les adresses des travailleurs qui sont retournés dans leur pays d'origine* », mais cela ne concerne que l'Italie. C'est parce que ces mêmes personnes nous affirment le contraire, que notre Comité d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante - CAOVA - a décidé de prendre les devants malgré les moyens dérisoires dont il dispose.

Pour tenter de lever le secret qui entoure les risques subis par les salarié·e·s d'Eternit en Suisse, CAOVA a décidé d'en rechercher les victimes. Cette enquête devait lui permettre d'étayer les démarches des plaignants auprès de leur employeur, Eternit, et de leur assurance professionnelle, la SUVA, afin d'exiger une information sur la cause de leurs maladies ou de leurs décès et, le cas échéant, la reconnaissance de leur origine professionnelle et la restitution des indemnités auxquelles ils ont droit. Cette recherche était d'autant plus nécessaire, que les informations sur le nombre effectif de personnes victimes de l'amiante en Suisse n'étaient connues que de façon partielle et partielle : par exemple, en 2004, Eternit ne reconnaissait que 50 décès par mésothéliomes dans ses deux usines⁴, sans faire état du nombre de décès professionnels par asbestoses et cancers pulmonaires.

Autant les efforts de l'Office fédéral de la protection de l'environnement, en 1985, pour inventorier les bâtiments floqués ont été sérieux, autant ceux des institutions responsables de la protection de la santé des travailleurs et de leur famille pour recenser les travailleurs à risque se sont avérés

lacunaires, voire laxistes. Il en est résulté la mise en danger de la vie de milliers de personnes, faute d'informations - comme celles qui sont données sur les risques du tabac ou du SIDA -, de suivi médical, de dépistage précoce et de soins. Elles meurent ainsi prématurément, laissant leurs proches dans la souffrance et le dénuement, dans l'ignorance de la cause réelle de leur décès, face à l'indifférence des responsables.

Buts et méthode d'enquête

Le but de cette enquête était, dans une première étape, d'identifier et de documenter les salarié·e·s ayant été exposé·e·s à l'amiante pour les informer, rechercher la cause des pathologies que nombre d'entre eux ont subies et, dans un deuxième temps, d'évaluer le probable excédent de mortalité dans cette population exposée à l'amiante-ciment. Nous avons choisi, pour ce faire, l'usine payernoise d'Eternit, les nombreuses autres entreprises qui ont exposé leur personnel étant, pour le moment, plus difficiles à explorer. Notre première intention d'approcher la multinationale pour obtenir les données qui nous étaient nécessaires a été abandonnée suite à son refus de livrer aux autorités juridiques italiennes, en 2003, les noms des 2500 salariés, immigrés italiens, occupés à Niederurnen.

Pour les mêmes raisons, nous avons renoncé à les réclamer aux autres instances qui détiennent l'intégralité de ces informations, telles la SUVA et l'AVS, mais qui, pour des raisons discutables de protection de données personnelles, refusent d'en faire état, y compris aux propres intéressés. C'est donc avec la courageuse complicité de quelques salarié·e·s d'Eternit Payerne, et surtout de leur famille, complétées par diverses autres sources officielles, que nous avons pu reconstituer le parcours de vie du millier de personnes y ayant travaillé. Cette cohorte est certes encore lacunaire, mais elle comporte suffisamment de cas documentés - années de naissance, de début et de fin d'activité professionnelle à Eternit, de décès, nationalité et degré d'exposition à l'amiante - pour que nous ayons décidé de l'exploiter.

Limites de l'enquête

Le nombre de travailleurs identifiés est de 953 personnes, dont 135 femmes. Des 736 cas dont la nationalité a pu être établie, une majorité (64.4%) est Suisse, une forte minorité (26.2%) italienne et un groupe plus restreint, espagnol (5.2%). De ce millier de personnes, nous n'avons retenu que celles dont nous connaissions les années de naissance et de décès, les causes de celui-ci, quelles qu'elles soient (y compris des suites d'un accident), ainsi que la durée de leur exposition professionnelle à l'amiante. Les résultats présentés ici sont donc fondés sur une cohorte de 61 personnes décédées - dont une femme -, nées entre 1900 et 1960, et ayant toutes travaillé dans l'usine, de son ouverture en 1957 à ce jour.

Parmi ces 61 victimes, 44 sont suisses et 9 italiennes. Dans de nombreux cas, où le cancer semble avoir été la cause du décès, la probable origine professionnelle ayant été tue aux familles, devra être vérifiée par les médecins et avocats qui aident bénévolement CAOVA. Dans de rares cas, la cause du décès nous a été confirmée par des proches ; pour les autres, nous l'avons prudemment déduite d'expressions figurant dans les faire-part, telles que « décédé des suites d'une courte, longue, pénible ou grave maladie » pouvant impliquer un cancer. Selon l'étude, le cancer serait la cause de 78% des décès retenus.

Premiers résultats

En classant les salariés d'Eternit Payerne décédés selon leur année de naissance (voir notre graphique) (5), plusieurs constatations peuvent être faites :

La durée de l'emploi dans l'usine Eternit s'est considérablement allongée au cours des années. Les premiers travailleurs embauchés dans la nouvelle fabrique étaient des paysans qui venaient - souvent après l'âge de la retraite - y gagner quelques sous pour leurs vieux jours. Bien que fortement exposés à l'amiante - y compris crocidolite -, il l'étaient tardivement. Ainsi, du fait des temps de latence qui peuvent atteindre 30 à 40 ans, cette exposition n'a pas réduit leur durée de vie, qui s'est prolongée jusqu'à des âges avancés, atteignant même 93 ans !

En observant le graphique, le résultat le plus frappant - et inquiétant - est la réduction progressive, au cours du temps, de l'âge des salariés décédés. Aucun d'entre eux, nés depuis 1933 n'a pu atteindre la retraite. Cette hécatombe peut s'expliquer du fait que, plus l'embauche était récente, plus les salarié·e·s étaient exposés jeunes, plus la maladie pouvait les atteindre précocement.

Le fait que nous n'ayons retenu que 61 décès sur une cohorte de 953 salariés ne permet pas de prouver que le taux de mortalité à Payerne y serait plus élevé que dans le reste de la population. Cependant, ce taux étant de 61 décès, toutes causes confondues, sur les 168 cas dûment documentés, on peut supposer - en attendant la poursuite de notre étude - que l'excédent de mortalité à Eternit Payerne est élevé.

Limites et poursuite de l'enquête

Bien que les données exploitées soient fiables, leur nombre demeure insuffisant et de nombreux décès n'ont pu être pris en compte, faute d'être connus. Il s'agit notamment des travailleurs immigrés rentrés dans leur pays d'origine, en Amérique latine notamment, dont la trace est temporairement perdue. La plupart de ces travailleurs, n'ayant qu'un statut de saisonnier, étaient embauchés 9 mois par an, et bien que fortement exposés, n'ont pas bénéficié de la surveillance médicale périodique obligatoire pour les risques professionnels. CAOVA, avec la collaboration de professionnels de la santé, poursuit ses recherches pour valider ces premiers résultats, les compléter et les étendre aux nombreux autres secteurs professionnels où de l'amiante a été manipulé, les entreprises de flocage, notamment.

Notes

1. Eternit-Echo n° 1/1981, Conférence de presse sur le thème « L'amiante et la santé » donnée à Payerne le 23 février 1981.
2. Ibid .
3. « Information des personnes ayant été exposées à l'amiante », Motion 05.3641, déposée le 6 octobre 2005.
4. Ram Etwareea, « Eternit a peine à tourner la page du scandale de l'amiante des années 80 », Le temps , 27 mai 2004.
5. Ce graphique [non reproduit ici] représente les périodes de la vie des 61 salarié·e·s décédé·e·s, classées d'après leur année de naissance. Voici un exemple pour en faciliter la lecture : la première victime est un homme, né en 1902, ayant travaillé chez Eternit de 1965 à 1974 et décédé en 1995, à

l'âge de 93 ans. On notera qu'il a travaillé après l'âge de la retraite, à 65 ans, et qu'il a vécu bien au-delà de l'espérance de vie de ses contemporains.

P.-S.

* Article publié dans le journal suisse « solidaritéS » n° 78 du 20/12/2005.

* François ISELIN est expert technique de CAOVA.

* CAOVA (Comité d'Aide et d'Orientation des Victimes de l'Amiante)

Vous informer : <http://www.caova.ch>

Nous écrire : CAOVA : c.p. 5708, 1002 Lausanne ou par mail : info caova.ch

Nous téléphoner : 021 784 48 35 (répondeur)

Soutenir les victimes : CCP 10-25551-5.